

---

**Nombre de membres****en exercice** : 11**Séance du mercredi 14 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de David HILAIRE.

**Présents** : 9**Votants** : 10**Sont présents** : David HILAIRE, Isabelle DESCLOU, Anita REICHERT, Alain JOLY, Marina LACOMBE, Estelle SEGUI, Alain BAROIS, Maxime CHARRIE, Didier BERNARDI**Représentés** : Emilie GINESTET**Excuses** :**Absents** : Stanislas GONZALEZ**Secrétaire de séance** : Anita REICHERT

---

**Ordre du jour:**

- Approbation du procès verbal de la réunion du 30 juillet 2020.
- Situation financière
- ORANGE: redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour 2020.
- Accueil de loisirs "La Ruche": convention avec la commune d'Eymet.
- Défense incendie: convention avec le SDIS24 pour le contrôle technique des points d'eau incendie.
- EPIDROPT: avis sur la demande de déclaration d'intérêt général avec autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Dropt Aval.
- Relevé des cimetières communaux: acceptation du devis.
- Mise à disposition de la salle des fêtes aux associations "FIT TOGETHER" et "SSM EVENEMENTS": participation financière pour le chauffage.
- Demande de remboursement d'une facture au locataire de "Montguyard".
- Taxe d'aménagement pour l'année 2021.
- Projet "ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG DE SERRES": demande de subvention auprès du Département.
- Projet "ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG DE SERRES": demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

## Questions diverses:

- SMD3 : journée de sensibilisation.
- Point sur les dépenses "GÎTES" dans le cadre de la délibération relative aux délégations consenties au maire.
- Location gîtes pour les fêtes de fin d'année
- Journée de nettoyage

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 JUILLET 2020**

Le compte-rendu de la réunion du 30 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

**2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.**

Le total du bordereau de recettes n° 16 est de 309 859.79

Le total du bordereau de dépenses n°34 est de 176 765.77

Le solde comptable est de 133 094.02 euros et le solde de la trésorerie est de 205 619.88 euros.

**3. REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE POUR 2020 - DE 2020 045**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

A ce titre, le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunications, soit:

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.77 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:*

- d'appliquer les tarifs maxima prévus pour l'année 2020,
- charge Monsieur le Maire du recouvrement de cette redevance pour un montant total de 548.00 €uros.

#### **4. CENTRE DE LOISIRS "LA RUCHE" A EYMET: DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - DE 2020 046**

Monsieur le Maire donne lecture du bilan 2019 de l'accueil de loisirs "La Ruche" d'Eymet, concernant les enfants de SERRES ET MONTGUYARD qui y sont inscrits.

Il informe que depuis septembre 2018, la compétence de l'accueil péri-scolaire des mercredis a été transférée à la Communauté de communes Portes Sud Périgord. La commune d'Eymet en est le prestataire.

Cependant, la CCPSP n'ayant pas souhaité prendre la compétence extra-scolaire (vacances scolaires), la commune d'Eymet propose aux communes utilisatrices de conventionner et de participer financièrement aux frais de fonctionnement du centre de loisirs.

La participation financière pour chaque commune correspond au nombre d'heures d'accueil des familles multiplié par le coût journalier (16.50 euros).

Pour la commune de Serres et Montguyard, la participation financière, calculée sur la base de fréquentation de l'année 2019, est estimée à 3 613.50 euros, correspondant à 1 976 heures pour 5 familles (8 enfants), soit 219 journées d'accueil x 16.50 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- décide de ne pas conventionner avec la commune d'Eymet pour participer financièrement à l'accueil extrascolaire (vacances) des enfants domiciliés sur sa commune.

#### **5. CONVENTION AVEC LE SDIS 24 POUR LE CONTRÔLE PERIODIQUES DES POINTS D'EAU INCENDIE (P.E.I.) - DE 2020 047**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que depuis le 20 juin 2018 (arrêté préfectoral RDDECI n°24 2018 06 20 001), le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du département de la Dordogne prévoit que le SDIS24 n'a pour seule obligation réglementaire que la réalisation du contrôle opérationnel des points d'eau incendie publics et privés (PEI) laquelle conserve un caractère gratuit.

Le SDIS ne procède plus aux vérifications techniques (débit et pression) des PEI, à moins que l'autorité compétente souhaite lui confier cette mission par voie de convention.

Dans le cas d'un conventionnement avec le SDIS de la Dordogne, la participation aux frais pour le service demandé est de : - 20 € par Point d'Eau Incendie.

Pour l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, la prestation a un coût de 15 € par PEI.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Préfet de la Dordogne le 31 août 2020. Il donne également lecture de la convention proposée par le SDIS de la Dordogne, et demande à l'assemblée de se prononcer.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- Accepte la convention relative à la participation du SDIS 24 pour le contrôle technique périodique des Points d'Eau Incendie (PEI).
- Charge Monsieur le Maire de signer ladite convention.

*Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie sera élaboré ultérieurement.*

#### **6. EPIDROPT: AVIS SUR LE DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL AVEC AUTORISATION LOI SUR L'EAU POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DU DROPT AVAL**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général avec autorisation loi sur l'eau pour la gestion du bassin versant du Dropt Aval, les conseils municipaux sont invités à formuler leur avis sur la déclaration d'intérêt général au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. En cas d'absence de délibération, l'avis sera considéré comme tacitement favorable.

L'enquête se déroulant du 24 août au 25 septembre 2020, l'avis sera, du fait de la date du conseil, réputé favorable.

Monsieur le Maire, explique néanmoins que cette étude et la déclaration d'intérêt général permettra au syndicat compétent d'avoir une feuille de route pour dix ans, et de bénéficier d'un accompagnement de partenaires financiers avec un montant maximum de subventions de 80%. La déclaration d'intérêt général, permettra également au syndicat d'obtenir une servitude de passage pour réaliser les travaux et ainsi de mettre de l'argent public sur des fonds privés. Monsieur le Maire précise que le futur programme étalé sur dix ans présente plusieurs types d'action : la gestion du lit mineur, l'aménagement du bassin versant, le suivi et bilan du PPGCE, l'amélioration de la communication, la gouvernance et ressources humaines.

Chaque année, le syndicat définira un programme en cohérence avec les moyens financiers de la collectivité et les attentes des partenaires financiers.

#### **7. RELEVÉ DES CIMETIÈRES COMMUNAUX : ACCEPTATION DU DEVIS - DE 2020 048**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, que suite à la reprise de concessions funéraires effectuée lors du dernier mandat, il est nécessaire, pour une meilleure lecture et une meilleure visibilité des places libres et celles qui sont occupées dans les cimetières, de faire réaliser un relevé des deux cimetières communaux.

Pour ce projet, la SELARL DE GEOMETRES EXPERTS - C. Demeurs - F. Monthus a fait parvenir un devis dont le montant s'élève à 960.00 euros H.T. (1 152.00 € TTC).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- Accepte de faire réaliser le relevé des deux cimetières communaux par la SELARL DE GEOMETRES EXPERTS C. Demeurs et F. Monthus,
- Accepte le devis d'honotaires n° D2009022 dont le montant s'élève à 960.00 euros H.T.
- Charge Monsieur le Maire de signer ledit devis.

#### **8. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS "FIT TOGETHER" ET "SSM EVENEMENTS" : PARTICIPATION POUR LE CHAUFFAGE - DE 2020 049**

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes est mise à la disposition des associations suivantes:

- FIT TOGETHER, pour des cours de yoga, les mercredis matin,
- SSM EVENEMENTS pour des cours de zumba, les lundis soir.

Il informe les membres de l'assemblée que pour les besoins de la trésorerie, il est nécessaire d'inscrire dans une délibération le montant de la participation financière qui est demandée pour l'utilisation du chauffage dans la salle des fêtes, sur la période hivernale allant du 1er novembre au 30 avril de l'année en cours.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:*

- Décide de demander une participation financière aux associations énoncées ci-dessus, pour l'utilisation du chauffage dans la salle des fêtes,

- Fixe le montant de la participation financière à 10 euros mensuel, due sur la période hivernale allant du 1er novembre au 30 avril de la saison en cours.

#### **9. LOGEMENT COMMUNAL DE MONTGUYARD : DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DEUX FACTURES - DE 2020 050**

Monsieur le Maire explique que des travaux de transformation dans la salle d'eau du logement communal situé à "Montguyard" ont été effectués en novembre 2017 : l'ancienne baignoire a été transformée en douche italienne, plus accessible à la locataire.

En janvier 2018, puis en septembre 2020, la locataire a fait intervenir l'entreprise CANTIRAN pour déboucher les évacuations d'eau.

La locataire demande aujourd'hui à la commune, le remboursement des deux factures de débouchage dont les montants s'élèvent à 162 euros puis 160 euros.

D'après l'entreprise CANTIRAN, il ne s'agirait pas d'un problème d'installation, mais plutôt de matières organiques accumulées, et préconise un nettoyage régulier des canalisations.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- Décide de ne pas rembourser les factures de débouchage à la locataire du logement situé à "Montguyard".

#### **10. TAXE D'AMENAGEMENT POUR L'ANNEE 2021.**

Les membres du conseil municipal souhaitent obtenir plus de précisions, notamment des simulations, concernant la taxe d'aménagement. La décision est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### **11. PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE BOURG DE SERRES : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE ET AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE - DE 2020 051**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement collectif du bourg de Serres, et la délibération n° 2020\_041 en date du 30 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal modifie l'enveloppe financière du projet.

Il précise qu'une réunion de travail a été organisée le mardi 22 septembre 2020, en présence de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Dordogne, et au cours de laquelle, un point a été fait sur les subventions à solliciter.

Il présente le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants:*

- Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour obtenir une aide financière, dont le montant s'élève à 211 250 euros pour une enveloppe de travaux estimée à 455 000 euros H.T.

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Dordogne pour obtenir une aide financière, dont le montant s'élève à 84 500 euros pour une enveloppe de travaux estimée à 455 000 euros H.T.

- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette affaire.

#### **12. QUESTIONS DIVERSES**

- **SMD3:** une nouvelle journée de sensibilisation à la mise en place de la redevance incitative est programmée le 25 novembre 2020. Les inscriptions pour les personnes intéressées sont ouvertes.
- **Travaux de consolidation de l'église:** le Département a attribué une aide financière de 4 411.00 euros au titre du FEC (Fond d'Équipement des Communes). La commune reste dans l'attente de l'arrêt d'attribution.

- **Dépenses gîtes dans le cadre de la délibération relative aux délégations consenties au Maire:** Monsieur le Maire donne lecture des dépenses réalisées pour l'aménagement des gîtes ruraux, dont le montant s'élève à ce jour à 2 702.84 euros. Le tableau des dépenses est annexé au présent procès verbal.
- **Location du grand gîte pour les fêtes de fin de fin d'année:** au vu de la situation liée au covid, il est nécessaire de prendre les renseignements concernant le nombre de personnes à accueillir.
- **Journée de nettoyage:** il est nécessaire de vider la grange du petit gîte. La journée de nettoyage se fera un samedi. La date reste à fixer.
- **Elagage des voies communautaires:** la Communauté de Communes propose un lamier sur les routes intercommunales, en lieu et place d'un 3ème passage de faucardage. Les riverains des routes concernées seront informés par courrier.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.**

La secrétaire de séance,  
Anita REICHERT

Le Maire,  
David HILAIRE